

# Union Confédérale des Médecins Salariés de France



SNAMSPEN

Syndicat National des Médecins de Santé  
Publique de l'Education Nationale



*Supma*

Syndicat Nationale des Praticiens de la  
Mutualité Agricole



## Lettre ouverte au ministre de la Santé et de la Prévention

Paris, le 19 juin 2023

Monsieur le Ministre,

Suite à la publication du rapport sur la 4eme année d'internat en médecine générale, l'Union Confédérale des Médecins Salariés de France (UCMSF) souhaite particulièrement attirer votre attention sur la préconisation de faire de la 4<sup>e</sup> année d'internat en médecine générale une année de consolidation professionnalisante pour « que les étudiants se projettent dans leur futur exercice, majoritairement en milieu ambulatoire selon un exercice libéral ».

Ce choix fait par les rapporteurs d'une année dédiée au seul modèle d'exercice de la médecine libérale se traduit par une rémunération des futurs internes fondée en partie sur un intéressement à l'acte (20-30%). Il écarte les modes d'exercice salariés de la médecine générale qui portent la santé publique et des missions de prévention et d'accès aux soins pour tous, et notamment les plus vulnérables. Le rapport ignore ainsi de fait l'intérêt à en soutenir le développement.

Si les préconisations du rapport sont retenues en l'état, le choix du seul mode d'exercice libéral pour les internes de 4eme année de médecine générale privera finalement les facultés et les départements de médecine générale de ressources notables en matière de lieux de stages que représentent les centres de santé, les services de Protection Maternelle et Infantile, les services de santé scolaire, les centres de santé sexuelle, les Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic...

Alors que cette année supplémentaire aurait pu contribuer à la formation des jeunes médecins généralistes aux enjeux de la prévention et de promotion de la santé que ces lieux de stage représentent, ce choix d'utiliser les jeunes médecins aux seules fins de pallier la pénurie des soins curatifs entretient une politique de santé court-termiste dont nous ne sortons décidément pas !

De plus, ce choix d'imposer l'exercice libéral comme seule option aux internes de médecine générale (donc l'obligation de verser des cotisations à l'URSSAF voire aussi à la CARMF pour les internes thésés) va à l'encontre du souhait manifeste de nombreux médecins aujourd'hui. Les derniers éléments publiés en juin sur la démographie médicale (*atlas de la démographie médicale 2023 de l'Ordre National des Médecins*) montrent que 55% des médecins généralistes inscrits à l'Ordre n'ont pas un exercice libéral régulier 13 ans après leur inscription à l'Ordre en tant que médecin généraliste.

Pour terminer, l'activité en exercice libéral permettrait aussi, selon les propositions du rapport, aux internes de 4ème année de médecine générale d'atteindre une rémunération jusqu'à 4500€/mois. Comment expliquer cette rémunération très supérieure à celle des autres internes en spécialité de 4ème année ? Et comment la justifier au regard de la grille salariale actuelle des médecins salariés non hospitaliers du secteur public qui débutent leur carrière au Ministère de l'Education Nationale ou dans les collectivités locales avec un salaire de 2500 € à 3000 € par mois, à peine supérieur à celui des internes ?

L'Union Confédérale des Médecins Salariés de France réitère sa demande de **création d'un statut commun de médecins salariés non hospitaliers** pour rétablir l'attractivité de la médecine dans le domaine de la santé publique et de la promotion de la santé, des soins préventifs et/ou curatifs, d'inspection ou de contrôle, de la médecine sociale et de la protection sociale.

L'UCMSF vous demande aujourd'hui d'instaurer une 4ème année d'internat en médecine générale avec un libre choix du mode d'exercice et avec une équité de rémunération.

L'UCMSF vous demande aussi de mettre enfin en actes les annonces en faveur de la prévention et de la promotion de la santé en permettant l'accès des jeunes médecins aux stages formateurs dans ce domaine.

N'ayant pas eu de suites à notre rencontre le 4 octobre 2022 avec Madame Firmin le Bodo, nous sollicitons une audition avec vous pour vous présenter ces propositions. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Dr Sophie BRUNHES-PEREZ,  
Présidente de l'UCMSF,